



SESSION PLENIERE DU 19 JUIN 2018

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région.

Il peut s'agir des étapes obligatoires :

- Orientations Budgétaires (OB présentées en octobre) ;
- Budget Primitif (BP voté en fin d'année) ;
- Budget Supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente ;
- Compte Administratif (CA) ;
- des Décisions Modificatives qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire pour 2018 n'impacte pas les équilibres du budget, mais comporte un certain nombre d'annonces sur les politiques régionales.

La CGT a ciblé son intervention sur les aides aux salariés après la faillite du groupe Doux, sur l'ouverture à la concurrence pour l'exploitation des TER et sur le pacte de ruralité.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

Les Commissions thématiques émettent des remarques sur les sujets les concernant :

Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »

400.000 € supplémentaires sont inscrits en crédits de paiement pour répondre aux sollicitations importantes des TPE dans le domaine du numérique.

Le CESER soutient la Région dans son **accompagnement de l'agriculture biologique**, qui nécessite un effort financier important pour compenser le désengagement de l'Etat.

Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies

La Région lance un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la préparation à l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire régional**. Les avis sont partagés au sein du CESER sur l'opportunité de cette ouverture anticipée à la concurrence.

Commission n°5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »

L'avis appuie le **pacte rural** lancé par l'exécutif soulignant son caractère « très opérationnel ».

Alors que la Région programme 330.000 € pour se faire aider dans la préparation du SRADDET et favoriser la démarche « Horizon 2050 », le CESER souhaite pouvoir apporter sa contribution dans l'élaboration de ce projet.

Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie – Métiers de demain »

Le CESER apprécie que 98 % des mesures du **Plan de Relance de l'Apprentissage** aient été déjà mises en œuvre. Il s'interroge sur la continuité de ces mesures (essentiellement celles qui concernent l'accompagnement et la promotion) dans le cadre de la réforme en cours.

Le CESER salue la part que la Région prend à financer sur ses fonds propres des formations aux publics non éligibles au PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences). Le passage des formations courtes des salariés de TPME de 400h à 800h nécessitera une évaluation, mais va dans le bon sens selon le CESER.

Pour les POEC (Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives), au vu du taux moyen de retour à l'emploi de 75 %, voire même de 50 % dans certains cas, il semble nécessaire d'en analyser les causes pour améliorer les résultats.

Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport – Tourisme – Vie associative »

8,1 M€ de budget sont destinés à la création d'un **musée d'art moderne** à FONTEVRAUD.

250.000 € qui auraient dû figurer à ce BS pour la **fondation du bénévolat** font l'objet d'un report prévu à l'automne pour affiner le montage juridique.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

Le temps d'expression étant désormais limité, la CGT concentrera son intervention sur le BS sur quelques sujets concernant les politiques publiques.

Concernant la fermeture de **l'abattoir de Chantonnay** tout d'abord, il y a dans l'exemple du groupe « Doux » un modèle de gaspillage d'argent public, de choix politiques et stratégiques uniquement tournés vers les profits immédiats et les délocalisations spéculatives. Pour la CGT, les aides publiques aux entreprises doivent être attribuées et évaluées à l'aune des enjeux sociaux et sociétaux, pour un développement humain durable qui concilie progrès social, économique et environnemental et réponse aux besoins.

A l'image de ce qu'écrit le CESER, la CGT se félicite du soutien affiché de la Région à la reconversion des salariés qui doivent pouvoir retrouver un emploi durable dans leur bassin de vie. Elle suivra donc de près les conditions de mise en œuvre effective de leur reclassement.

Concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour préparer **l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des TER** ensuite, avec une autorisation de 300.000 € pour rémunérer les entreprises qui l'aideront à établir l'appel d'offre, il s'agit pour la

Région d'être sur les starting blocks pour lancer, dès qu'elle en aura la possibilité, la cession de l'exploitation de 10 % du réseau à des entreprises commerciales.

La CGT s'oppose à cette décision qui va consister à rémunérer les entreprises pour qu'elles fassent leur travail de répartition du gâteau.

L'ouverture à la concurrence conduira à un moins-disant sur la sécurité, à l'abandon des petites lignes et à une augmentation des prix. **Les entreprises privées n'exploiteront que les lignes rentables, les autres restant gérées par le Service Public – ou ce qu'il en restera.** Doit-on souligner la situation du fret ferroviaire français après l'ouverture à la concurrence ? Doit-on rappeler qu'en Allemagne, l'austérité imposée au rail a conduit à une multiplication des incidents, coupures de lignes, fermetures temporaires ou définitives de gares ? Doit-on s'inspirer de l'exemple britannique où même le quotidien « La Tribune », peu suspect de sympathies cégétistes, soulignait en 2017 la « hausse incontrôlée du prix des billets, (les) trains supprimés et (la) réduction du personnel (qui) conduisent près de deux Britanniques sur trois à souhaiter une renationalisation complète. » ?

Dans notre région, la réduction des coûts a commencé avec, par exemple, l'objectif de **suppression de 33.000 heures d'ouverture de guichets** en 6 ans, actée par la convention TER et qui pourrait même être dépassé.

Concernant **le pacte de ruralité**, la CGT note sans surprise l'échec du dispositif consistant à aider les jeunes à passer le permis de conduire ou le BAFA en échange d'un « **bénévolat imposé** » (excusez l'oxymore) consistant à aider leurs concitoyens et concitoyennes dans l'usage des outils numériques et aux démarches électroniques alors que, pourtant, il y a des besoins dans ce domaine. Mais pour être efficace, un bénévolat doit résulter d'un volontariat. De plus, ce dispositif consistait in fine à **pallier la dégradation des Services Publics, assuré par des salariés, par un recours au travail quasi-gratuit.** C'est inacceptable. De même, l'idée désormais abandonnée d'expérimenter des services nouveaux en lien avec le groupe « La Poste » rentrait dans une logique de dispersion d'activités que la CGT conteste. Faut-il rappeler que La Poste propose contre paiement d'aider à remplir les déclarations de revenus, ce que les centres des impôts – ceux qui ne sont pas fermés - font gratuitement ?

Enfin, concernant la problématique des **déserts médicaux**, la CGT considère que la priorité doit être donnée à l'installation de médecins salariés, dans des centres de santé adossés aux hôpitaux publics, seule garantie d'un service accessible à tous et à moindre coût pour la collectivité.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis du CESER.

QUELQUES AVIS EXPRIMES AU COURS DE LA SESSION

Solidaires : si Standard et Poors a donné la note maximale à la Région, c'est lié à la baisse continue des investissements.

CFTC : émet des inquiétudes sur les défis à relever au regard des ressources aléatoires du Conseil Régional.

CCIR – MEDEF – CPME : saluent le volontarisme de la Région pour lancer la rénovation de la ligne Cholet/Clisson, face au déficit d'initiative de l'Etat. Souligne le retard des discussions sur la revoyure du CPER (elles auraient dû commencer début 2018).

Chambre des Métiers : souligne les résultats encourageants du plan de relance de l'apprentissage mais, dans le contexte législatif actuel, la Région doit tenir les engagements pluriannuels pris en amont vis-à-vis des CFA.

CFDT : rappelle son opposition d'ouverture à la concurrence de l'exploitation des TER.

Laurent DEJOIE - vice-Président du Conseil Régional : le recours à Standard et Poors a été une obligation suite à l'emprunt coûteux lancé par la majorité précédente.

La Région supplée beaucoup d'acteurs, notamment l'Etat.

VOTES : L'avis a été adopté par 91 voix pour et 1 abstention.

Conseillère et Conseillers CGT membres de la Commission du CESER chargée des Finances : Francine DESNOS, Didier ROBERT, Eric BACHELOT, Yvic KERGROAC'H.